



Carreleur

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de chef d'entreprise Carreleur et Certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

stage obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI)
- 6^{ème} année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission

Formation en chef d'entreprise

Description

Un métier de finitions

Sur le sol du hall d'entrée, les murs de la salle de bains, la crédence de la cuisine, le fond de la piscine, la façade de l'immeuble, l'appui de fenêtre,... le carrelage habille et protège les murs et les sols de nos bâtiments.

Le marbre, la faïence, la céramique, le grès, les pâtes de verre ... sont les matériaux que vous utilisez.

Sous les directives d'un patron, vous mesurez, découpez et posez des carreaux. Vous apportez expertise et conseils en tenant compte de la mode, de la fonctionnalité de la pièce et des goûts des clients.

Vous travaillez dans une entreprise de carrelage qui se charge de la décoration et la finition du bâtiment de ses clients.

Le métier de carreleur est un mélange de créativité, de dextérité et de technicité.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- ouvrir votre propre entreprise de carrelage
- travailler comme artisan dans une entreprise de carrelage
- vous perfectionner dans une technique propre au carrelage

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être carreleur ?

Tu dois être rigoureux, résistant et polyvalent.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

- 1ère année : lundi (9h00 - 16h30)
- 2ième année : lundi (9h00 - 16h30)
- 3ième année : lundi (9h00 - 16h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme de 1ère et de 2ième années.

Programme

Cours professionnels

- Année préparatoire :
 - Travaux en hauteur (4h)
 - Organisation du chantier (20h)
 - Analyse, préparation et communication (20h)
 - Préparation des supports (12h)
 - Chape fraîche (8h)
 - Supports verticaux (16h)
 - Cimentage sur parois verticales (16h)

- Carreaux (12h)
- Jointoiement (16h)
- Carreaux au sol sur chape fraîche (24h)
- Carreaux collés sur sol (24h)
- Carrelage d'un escalier (24h)
- Carreaux collés sur parois verticales (24h)
- 1^{ère} chef d'entreprise :
 - Modules techniques spécifiques carreleur (32h)
- 2^{ième} chef d'entreprise :
 - Suivi du projet d'entreprise (20h)

Cours de gestion (160h sur 2 ans)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

Stage

La pratique en entreprise s'organise via une convention de stage. Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :

- Convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession
- Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession
- Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.

N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.